

MAIRIE DE VAULX
74150 VAULX
CONSEIL MUNICIPAL DE VAULX

Procès-Verbal de la séance du 2 avril 2021
à 20H04

Le 2 avril 2021 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Vaulx, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame VENDRASCO Isabelle, Maire.

Date de la convocation : 26/03/2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : MM VENDRASCO Isabelle, MARCHAND Chantal, HELF Philippe, VERNEY Cédric, FANTINI Cécile, DEPLANTE Danielle, Mme, BENICHOU Gil, BOCQUET Christophe , DOUARD Christophe, BREVET Philippe et MISSILLIER Damien.

Etaient présents en visioconférence :

Etaient absents excusés : SERRIER Emmanuel

Etaient absents :

Procurations : Madame NAGEL Murielle a donné pouvoir à Monsieur Philippe HELF, Madame NOIREAUX FATTAZ Marie-Noëlle a donné pouvoir à Madame MARCHAND Chantal, Madame FAVRE Valérie a donné pouvoir à Madame VENDRASCO Isabelle.

Madame Cécile FANTINI a été nommée secrétaire de séance

- Le procès-verbal du 24 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.
- Compte rendu des décisions prises par délégation :
 - ➔ *Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)*

Madame Le Maire présente la DIA reçue depuis le dernier Conseil Municipal et pour laquelle il n'y a pas eu de préemption.

- ➔ *Attribution Marchés Publics*

NEANT

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 Modification des statuts de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie :

Considérant que les statuts actuels de la Communauté de communes doivent être toilettés et mis à jour notamment afin de prendre en compte les évolutions législatives dues à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 dite Engagement et proximité dont la suppression du caractère optionnel des compétences listées à l'article L.5214-16 II du CGCT et qu'il faut désormais qualifier de compétences supplémentaires ;

Considérant la liste des compétences obligatoires que doit assurer l'autorité organisatrice de la mobilité et répertoriées par l'article L.1231-1-1 I du Code des transports, créé par la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), ainsi reprises dans les statuts ;

Considérant qu'il est apparu pertinent d'ajouter une nouvelle compétence liée à celles des transports urbains, à savoir : l'installation, la maintenance et l'entretien des abris voyageurs, publicitaires ou non publicitaires, ainsi que les mobiliers d'assise affectés au service public des transports urbains ;

Considérant que la compétence relative à l'éveil musical doit être étendue à l'accompagnement des pratiques d'éducation artistique et culturelle, en référence au Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) porté par le Ministère de l'Education nationale ;

Considérant, en matière d'assainissement non collectif, l'intérêt de formaliser dans les statuts l'existence d'un service facultatif permettant, avec l'accord écrit du propriétaire, de réaliser l'entretien, ainsi que les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrits dans le document de contrôle et selon les conditions prévues par le règlement du service ;

Les annexes des statuts restent inchangées.

Le conseil communautaire du 15 février 2021 a approuvé à l'unanimité les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

Toute modification de statuts doit faire l'objet d'une délibération au sein du conseil communautaire et doit ensuite être validée par les conseils municipaux des Communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- D'APPROUVER la modification des statuts de de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie,

2 Délégation à Madame le Maire pour demander à tout organisme financeur, pour tout projet porté par la Commune, l'attribution de subvention :

Madame Le Maire rappelle la nécessité de délibérer à chaque demande de subvention :

- Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,
- Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil peut charger le MAIRE, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal, de demander à tout organisme financeur, pour TOUT projet porté par la commune, l'attribution de subvention
- Conformément à l'article L2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- DE DONNER délégation à Madame le Maire pour la durée de son mandat pour solliciter les subventions pour les projets portés par la Commune

- DE CHARGER Madame le Maire pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal, de demander à tout organisme financeur, ou à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales pour TOUT projet porté par la commune, l'attribution de subvention
- DE DONNER mandat à Madame le Maire pour signer tout document relatif à ces demandes de subventions,
- Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

3 Stérilisation de chats errants : signature d'une convention

Madame Le Maire informe de la demande de soutien effectuée auprès de la fondation 30 millions d'amis afin de pouvoir bénéficier d'une participation à hauteur de 50% au financement d'actes de stérilisation et d'identification, afin de traiter les chats errants de la commune.

La fondation 30 millions d'amis s'engage à 50% sur des prix « cause animale » qui représentent les montants maximums servant de base de participation à savoir :

- 80 € TTC pour une ovariectomie + tatouage I-CAD (soit 40 € à la charge de la commune,
- 60 € TTC pour une castration + tatouage I-CAD (soit 30 € à la charge de la commune),
- une moyenne de 70 € TTC par chat (s'il est impossible de déterminer un nombre exact d'animaux à stériliser).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- ➔ APPROUVER la passation d'une convention avec 30 millions d'amis jusqu'au 31/12/2021,
- ➔ AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention,
- ➔ VALIDER la participation financière de la commune à hauteur de 50 % pour 5 chats, soit 175 euros à verser et à utiliser avant le 31/12/2021,
- ➔ PREVOIR cette somme au budget.

B. INTERCOMMUNALITE

4 Actualités de l'intercommunalité et retour des Conseillers sur les commissions intercommunales :

- **l'activité intercommunale présentée par Mme Le Maire :**
 - **Conseil Intercommunal a eu lieu lundi 29 mars 2021 : présentation du budget principal et des budgets annexes**
- **Commission Sociale : présentation des retours sur les questionnaires des Communes pour le futur CIAS**
- **Commission assainissement : L'ensemble des travaux d'assainissements pour les années futures projetés ont été présentés, une incertitude demeure sur la STEP de Vaulx qui devait faire l'objet de travaux de mise aux normes. D'autres solutions sont actuellement à l'étude suite à la demande de la DDT.**

C. POINT DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

5 Commission urbanisme

Urbanisme : M. Cédric VERNEY énumère les dossiers en cours

Date de dépôt	Référence	Demandeur	Adresse demandeur		Situation	Parcelle	Objet
01/3	DP 074292 21X0010	TRAMONTE Cristina	271 rue d'Alluege ²	74150 VAULX	271 rue d'Alluege	E 235 + 240	Transformation d'un abri jardin en pièce fermée
02/3	DP 074292 21X0011	Les Petits Plats Restaurant	133 route de Sillingy	74150 VAULX	133 route de Sillingy	A 675	Construction d'une clôture pour sécuriser la terrasse du restaurant.
05/3	PC 074 292 21 X 0001	KERBART Manon et LEROUVILLOIS Damien	374 route des Malladières	74330 SILLIN GY	195 route du Miollasset	D 292 / D 293 / D 820 D 834	Rénovation de 2 logements dans un bâtiment existant
05/3	PC0474 292 21 X 0002	CARRARO Jérôme / SAPORITO Laura	499, rte de St Eusèbe	74150 VAULX	Derrière l'église	A 1136	Construction d'une maison individuelle
12/3	DP 074 292 21 X 0012	DAURES Jean- Marc	715, route de Saint Eusèbe	74150 VAULX	715, route de Saint Eusèbe	A 1229 + 1169	Piscine hors sol de 15,6 m ² sur dalle avec pompe à chaleur
12/3	DP 074 292 21 X 0013	BOUVIER Laurent	683, chemin de Chenevier	74150 THUSY	Fond dessous	C 160	Modifications de façades sur une bâtisse existante
15/3	DP 074 292 21 X 0014	LETANT Thierry	431, chemin du col d'Angely	74150 VAULX	431, chemin du col d'Angély	B 918	Construction d'une piscine
19/3	PC 074 292 21 X 0003	BAUDIN Frédéric et Catherine	44, Ch de la Vieille Forge	74150 VAULX	44, Ch de la Vieille Forge	B 168 + 169	Travaux sur construction existante : agrandissement de l'espace de vie

Voirie :

6 Commission marché, service et culture :

- La Bourse aux plantes va être annulée
- Le marché Communal sera maintenu

7 Commission Travaux – voirie Aménagement

- Ouverture effectuée dans la salle communale
- Marquage de 2 passages piétons vers l'école et 1 vers le monument aux morts

8 Commission Administration Générale

9 Groupe « sentiers et patrimoine » :

- Le Marais de LATNA est très boueux : l'exutoire du marais est bouché, il est nécessaire de rechercher qui doit entretenir le marais. Le chemin communal est détérioré par le marais.

10 Groupe Communication :

- Le « Vaulx info » va sortir,
- 112 téléchargements sur «Panneau Pocket».

D. QUESTIONS DIVERSES

- **Retour sur réunion AMOME du 31/03/2021** : ajustement des surfaces du projet, nécessité de restructuration du carrefour, études des scénarios de faisabilité. Approche des surfaces qui seraient portées par la commune. Prochaine étape, approche des coûts et montage financier.

CLOTURE DU CONSEIL à 22H20

PROCHAIN CM VENDREDI 7 MAI 2021 A 20H